

LA MRC DE CHARLEVOIX ACCORDE 13 250 \$ POUR ENCOURAGER L'INNOVATION

Baie-Saint-Paul, le 12 janvier 2022 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'octroi d'une aide financière non remboursable d'un montant total de 13 250 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

David Villeneuve pharmacien inc. | L'innovation et l'importance des services de proximité

En février 2021, l'entreprise David Villeneuve pharmacien inc s'est portée acquéreur du bâtiment appartenant à la Caisse Desjardins des Éboulements, afin d'y relocaliser sa pharmacie. La première étape d'agrandissement et d'amélioration de l'offre commerciale était importante pour la clientèle. Dans une continuité, le projet actuel consiste à l'installation d'une hotte stérile qui servira à simplifier l'accès pour les Charlevoisiens à des produits normalement préparés dans des pharmacies spécialisées situées à l'extérieur de la région, comme des antibiotiques intraveineux ou des médicaments pour les soins palliatifs à domicile. La MRC est fière de contribuer au projet d'investissement de 59 000 \$ en accordant une contribution non remboursable de 13 250 \$ avec son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).



« Je salue la créativité et l'audace avec lesquelles nos entrepreneurs trouvent des solutions à des enjeux particuliers à leur région et osent innover. Je félicite David Villeneuve pharmacien inc. pour son initiative et je lui souhaite bon succès dans la poursuite de ses activités. Merci également à la MRC de Charlevoix pour son souci de bien accompagner nos citoyens dans le développement de leurs projets. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« Ce financement est une excellente nouvelle pour les Charlevoisiens qui auront accès à des médicaments ou des soins spécifiques à proximité. Bravo aux instigateurs de cette idée innovante! »

Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire de la ministre de l'Enseignement supérieur

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose

d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khovath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002